

## Le transfert de filières du CPLN au Locle coûtera 4,2 millions de francs



CPLN  
Un transfert au coût désormais établi.  
(Archives David Marchon)

Le transfert d'une partie des filières techniques du CPLN au Cifom du Locle, à la rentrée 2012, coûtera 4,2 millions de francs. Le Conseil d'Etat neuchâtelois soumettra une demande de crédit au Grand Conseil lors d'une prochaine session. Le gros de cette somme (3 millions) sera consacré à la rénovation des façades de l'Ecole d'ingénieurs du Locle, le reste ira en travaux d'assainissement et frais de déménagement. Selon le Conseil d'Etat, ces travaux devraient permettre d'économiser par la suite 450'000 francs par année.

Comme déjà annoncé la semaine dernière, le calendrier est assez complexe: à Neuchâtel, l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) sera déplacée tout d'abord dans des pavillons-conteneurs proches de ceux du lycée Jean Piaget. Ceci pour permettre, fin 2010, la destruction du bâtiment de l'EPC (qui cédera sa place à Microcity, le bâtiment de la microtechnique).

Ensuite, le domaine ingénierie de la Haute Ecole Arc descendra du Locle à Neuchâtel (dans le bâtiment Transeurope) à la rentrée 2011. C'est à ce moment que les travaux de rénovation pourront commencer au Locle. Certaines filières du CPLN devraient prendre le chemin des Montagnes en 2012-2013. Ce qui laissera de la place au CPLN pour y reloger les étudiants de l'EPC et supprimer les pavillons-conteneurs.

Le Conseil d'Etat estime à 221 étudiants l'effectif déplacé. Un petit tiers est composé d'apprentis constructeurs industriels, les autres étudiants étant soit en maturité post-CFC, soit en Ecole supérieure (automation, électronique, informatique).

Côté enseignants, 23 équivalents plein temps sont concernés. Ceux-ci bénéficieront d'un abonnement Onde verte durant la première année. Le Département de l'éducation demandera d'ailleurs à l'Office cantonal des transports de «faire tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la desserte du site du Locle par les transports publics, en particulier pour les personnes en provenance de l'ouest du canton».

Quant à la polémique suscitée par le transfert des filières, le Conseil d'Etat veut la désamorcer: « Il n'est désormais plus possible de raisonner localement dans le domaine de la formation professionnelle », indique-t-il. «Il convient de considérer ce déplacement à la lumière d'une formation professionnelle forte et intégrée dans le tissu économique.

D'aucun prétendent que l'étudiant choisit sa formation en fonction de la proximité du lieu de formation. Si cette proximité joue effectivement un rôle, il faut refuser qu'elle ne dicte la loi d'un enlisement stérile». Et de conclure: «Même si un énorme travail est à faire sur les mentalités et la mobilité, c'est à ce prix que la qualité de la formation sera améliorée ».

Le Grand Conseil se prononcera prochainement sur cette demande de crédit. Pas lors de la prochaine session d'avril en tous les cas, durant laquelle les députés se pencheront en particulier sur les comptes 2009. Ceux-ci devraient être acceptés, même si le groupe Pop-Verts-Sol le fera sans «sans enthousiasme et que le groupe UDC n'en est «pas du tout satisfait», peut-on lire dans le rapport de la commission de gestion et de finances. /frk

Source : [www.ArcInfo.ch](http://www.ArcInfo.ch)  
15.04.10 | 15:34

Neuchâtel, le 16 avril 2010/alk